



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Février 2016

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENUEVTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie, Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène, M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald, M.GASC Georges à M.BRUN Olivier, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente de la parcelle référencée Lot 12.3 – Autorisation de signature donnée au Président.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que la société Sterbat a formulé une offre d'acquisition de la parcelle 12.3 d'une surface de 3 000 m² au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 165 000 € HT.

Monsieur BRUN ajoute que la SARL Sterbat est une société spécialisée dans le domaine de l'ascenseur, la serrurerie et la métallerie. Cette société collabore avec des ascensoristes en tant que sous-traitant et partenaire.

Elle est actuellement localisée à Mandelieu la Napoule et intervient sur plusieurs régions : Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Centre, Rhône Alpes, Auvergne, Midi Pyrénées.

Compte tenu de la nécessité de pouvoir répondre rapidement à ses clients, la société Sterbat souhaite se relocaliser sur un emplacement lui permettant d'accéder rapidement aux axes autoroutiers.

La société Sterbat envisage de recruter une à deux personnes dans la région lors de son installation pour remplacer les salariés ne souhaitant pas suivre le déménagement de la société.

Comme tenu de ces informations, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 12.3 », d'une surface d'environ 3 000 m² à la SARL Sterbat ou toute société dont M. François serait gérant ou associé, au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 165 000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu un avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunies, le 17 février 2016.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente de la parcelle référencée « Lot 12.3 », d'une surface d'environ 3 000m² à la SARL Sterbat ou toute société dont M. François serait gérant ou associé, au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 165 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160226-2016-02-24-13-DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016